

Comment connaitre la Prestation compensatoire que je devrais vers

Par **Jeremy42**, le **04/07/2015** à **02:20**

Bonjour, je suis nouveau donc j'espère ne m'être pas trompé de forum...

Quelques jours avant notre 19eme anniversaire de Mariage, mon épouse m'annonce qu'elle veut retrouver sa liberté, qu'elle n'a plus d'amour pour moi (cela faisait 1 an et demi que je l'avais surpris en train de me tromper mais à l'époque j'avais pardonné).

Nous avons 2 enfants (12 et 8 ans) et depuis la naissance de notre premier, mon épouse n'a pas retravaillé.

Je gagne 2000 euros net et j'ai un credit voiture de 400 euros (pendant 2 ans) et un remboursement de 170 euros/mois(pendant 10 ans) au trésor public pour trop perçu.

Comment connaitre la prestation compensatoire que je devrais verser à mon épouse ?

Merci.

Par **domat**, le **04/07/2015** à **09:50**

bjr,

le montant de la prestation compensatoire est déterminé, si le juge estime cette prestation justifiée, par celui-ci en fonction de différents paramètres comme vos revenus, de ceux de votre épouse, de la durée du mariage..etc...

cdt

Par **Jeremy42**, le **04/07/2015** à **11:01**

Merci.

mais il n'y a pas un barème ou une méthode de calcul qui pourrait me donner une idée du montant ?

Par **domat**, le **04/07/2015** à **11:20**

il n'existe pas de barème c'est selon la décision souveraine du juge.
il existe des systèmes de calcul que vous devriez trouver sur internet mais qui n'ont aucune valeur juridique mais juste une aide.

Par **Jeremy42**, le **04/07/2015** à **18:21**

Ok merci !